

Stratégie et programme de travail 2024-2028 du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board – IPSASB)

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 28 novembre 2024 fait par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

Le 17 octobre 2024, l'IPSASB a publié [sa stratégie et son programme de travail 2024-2028](#).

La séance d'information des permanents de l'IPSASB est précédée d'une mise en contexte : le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) présente sa [stratégie internationale](#), en mettant en relief ses [activités internationales](#). Dans le cadre de son [plan annuel](#), le CCSP détermine les documents de consultation de l'IPSASB auxquels il répond, en tenant compte des questions et des points de vue propres au contexte canadien.

Les permanents de l'IPSASB présentent au Groupe les éléments clés de leur stratégie et de leur programme de travail, en soulignant qu'ils planifient de consolider les réussites de la stratégie précédente. Ils expliquent également comment ils entendent rééquilibrer le programme de travail en vue de la mise à jour des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et de l'amélioration de l'information sur la durabilité.

Le Groupe exprime son point de vue sur la stratégie et le programme de travail 2024-2028 de l'IPSASB :

- Un membre du Groupe exprime son appui à l'objectif stratégique de l'IPSASB visant à renforcer la gestion financière dans le secteur public, y voyant une utilité qui dépasse la seule information financière. En effet, les entités du secteur public s'appuient sur l'information financière dans leurs travaux de planification et de gestion.
- Un membre du Groupe fait remarquer que, bien que l'adoption des normes IPSAS demeure une priorité essentielle pour l'IPSASB, l'adoption et la mise en œuvre intégrales de ces normes dans certains pays pourraient nécessiter des expertises et investissements additionnels.
- Un membre du Groupe demande si l'IPSASB tient compte de l'influence et des incidences potentielles des travaux d'autres normalisateurs lorsqu'il évalue les projets potentiels se reportant à IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les permanents font valoir que l'IPSASB surveille et évalue en permanence les progrès et les nouvelles normes afin de déterminer si des changements sont nécessaires pour améliorer ses processus et ses normes.

Les membres du Groupe indiquent que la stratégie et le programme de travail de l'IPSASB semblent être le fruit d'une bonne réflexion. Ils soulignent en outre à l'IPSASB l'importance de procéder à des examens de ses normes pour évaluer si les difficultés d'application et les problèmes potentiels nécessitent d'apporter des modifications aux indications actuelles.